

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre d'élus au comité syndical : 13

- > 7 de Nantes Métropole
- > 6 de la ville d'Angers

Président : Monsieur Aymeric Seassau

Secrétaire de séance : Madame Pascale Mitonneau

Présents : 13

Monsieur Nicolas Dufetel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Madame Jeanne Sotter	Nantes Métropole
Madame Françoise Delaby	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Monsieur Aurélien Boulé	Nantes Métropole
Monsieur Elhadi Azzi	Nantes Métropole
Madame Pascale Mitonneau	Ville d'Angers,
Madame Constance Nebbula	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Marie-Cécile Gessant	Nantes Métropole
Madame Christine Stein	Ville d'Angers
Monsieur Arash Saeidi	Ville d'Angers

Absents et représentés : 1

Monsieur Antoine Chéreau a donné pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général
 Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances
 Madame Sonia Hossein-Pour, Secrétaire générale
 Madame Christine Hauss, Responsable Finances
 Monsieur Christophe Delhoume, Administrateur artistique

Pour les autres institutions :

Monsieur Michel Ayroles, Administrateur général de l'ONPL
 Monsieur Stéphane Bocéno, Paierie départementale du Maine et Loire
 Madame Hélène Leroy, Direction du contrôle de gestion, ville d'Angers
 Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole
 Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire
 Monsieur Marc Le Bourhis, DRAC des Pays de la Loire
 Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers

1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 11h00. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Madame Pascale Mitonneau

ORDRE DU JOUR

1. Procès -verbal du comité syndical du 23 juin 2020
2. Election du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) d'Angers Nantes Opéra
3. Délégation d'attribution du comité syndical au (à la) Président (e) au (à la) Vice-président(e)
4. Projet d'action culturelle – demande de subvention

Préambule

Aymeric Seassau souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical et rappelle que cette nouvelle assemblée est liée aux dernières élections municipales.

Nicolas Dufétel ajoute que c'est un plaisir de commencer cette aventure dans cet opéra avec de très belles explorations dans le domaine de la voix, ainsi que dans les quartiers à Nantes et à Angers. Monsieur Dufétel remercie les équipes d'Angers Nantes Opéra de leur accueil.

Procès-verbal du comité syndical du 23 juin 2020

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 23 juin 2020.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité. Il est noté une abstention.

Délibération n°1 - Election du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) d'Angers Nantes Opéra

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente le déroulement du scrutin.

La délibération du comité syndical du 19 décembre 2019 a arrêté les noms du président et de son vice-président dans ses articles 1 et 2, pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 à la réunion du comité syndical qui suivra les élections municipales et la désignation par le conseil municipal d'Angers et le conseil communautaire de Nantes Métropole de leurs représentants appelés à siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra. Le (la) président (e) et le (la) vice-président (e) qui seront alors élus siégeront jusqu'au 31 décembre 2022.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un(e) nouveau (elle) président (e) et d'un(e) nouveau (elle) vice-président (e).

Aymeric Seassau se déclare candidat à la présidence.

Il convient de prolonger le bon fonctionnement partagé avec la ville d'Angers. Cette candidature n'est pas anedoctique parce que cela s'appuie sur ce qui nous rassemble : la musique, l'opéra et nous rapproche des territoires. Cela conforte également la proximité avec les villes. La culture irrigue, et nous permet de nous retrouver. C'est un outil formidable qu'il faut continuer de développer. Alain Surrans porte un beau projet.

Monsieur Seassau exprime sa gratitude aux équipes pendant cette période difficile qui ont dû développer des ressources numériques pour que le public ne soit pas coupé de toutes ces propositions et de l'activité culturelle d'Angers Nantes Opéra.

L'opéra, l'ONPL et plus généralement les spectacles qui peuvent bénéficier de subventions publiques ont une responsabilité particulière. Toute la chaîne économique des arts et de la culture est impactée par la crise sanitaire.

Ces conditions particulières ne doivent pas peser sur la qualité et le niveau d'exigence. Il faut tenir le cap, c'est important pour le public et pour les artistes.

Le souhait de Monsieur Seassau est un travail d'engagement du comité syndical à travers des échanges formels ou non.

Monsieur Nicolas Dufétel se porte candidat à la vice-présidence.

Angers Nantes Opéra porte une exigence musicale absolue et une exigence d'engagement dans la société en cherchant à défendre et diffuser cet objet artistique. Monsieur Dufétel sera très heureux de travailler avec Alain Surrans et d'accompagner Angers Nantes Opéra dans son chemin.

Il faut aller chercher les gens qui n'osent pas rentrer dans les théâtres. C'est une mission de popularisation du répertoire. Il faut porter la variété des cultures. L'opéra n'a jamais été l'apanage de certains cercles de la société. L'opéra a été populaire et c'est cette mission qu'il faut porter. Une forme d'art total doit s'engager dans la société.

La flexibilité sur les publics est nécessaire ainsi que l'accompagnement des projets pour servir l'art et les spectateurs.

Il est procédé aux votes.

Monsieur Aymeric Seassau est élu président : 12 voix pour et une abstention.

Monsieur Nicolas Dufétel est élu vice-président : 13 voix pour.

Délibération n°2 – Délégation d'attribution du comité syndical au (à la) Président (e) au (à la) Vice-président(e)

A la demande du président, Alain Surrans présente cette délibération.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 – Projet d'action culturelle – demande de subvention

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Aymeric Seassau ajoute que ces projets sont très importants pour les quartiers prioritaires qui ont une vie associative et culturelle très intense.

Sophie Mège rappelle que la DRAC a inscrit la somme de 30 000 euros pour ces opérations. De plus, en ce qui concerne le projet spécifique sur le Pays de Blain, la DRAC versera 4 803 Euros en partenariat avec le Conseil Départemental.

Marc Le Bourhis ajoute qu'Angers Nantes Opéra est dans un label d'intérêt national dont les missions vont au delà de la création : aller au devant du public éloigné notamment. Il faut rester sur la durée avec ces publics, c'est un travail de fond. Il faut saluer le travail de l'opéra et des équipes sur le territoire.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Alain Surrans rappelle que dans le compte rendu du dernier comité syndical, il y a un résumé de ce qui a été annulé. Il a fallu réagir à la situation en essayant de construire une saison et donc, la saison suivante sera marquée par des reports mais aussi par des économies.

Les pertes de recettes qui ont été très importantes ont été compensées par les non-dépenses sur les productions reportées. Les contrats ont été honorés avec les intermittents techniques et artistiques.

La situation financière d'Angers Nantes Opéra n'est pas du tout périlleuse pour le moment. Nous avons essayé d'inventer un projet audiovisuel qui pourrait nous permettre de compenser et d'attirer du public. Ce projet concerne d'Iphigénie en Tauride.

Alain Surrans salue l'effort de l'ONPL pour pouvoir jouer cette production qui sera reprise à Rennes puis à Nantes.

Dans la crainte de ne pas avoir de public, on a eu l'idée d'une captation du spectacle qui soit disponible en direct et en différé. Quatre télévisions locales du grand ouest sont partenaires.

TV Tours, TV Rennes, Le Mans TV et TV Nantes. Nous espérons une aide du Centre National de la Scénographie pour ce projet.

Parallèlement, nous allons lancer un projet de documentaire qui sera décliné de plusieurs manières. C'est un web documentaire sous forme de cellules de 5 minutes qui sera diffusé sur les télévisions locales intéressées et sur les réseaux sociaux.

Il s'agit de présenter l'ouvrage Iphigénie en Tauride et aussi les corporations qui travaillent autour de cette production. Ce sera présenté en 15 épisodes. Il y aura d'autres objets audiovisuels qui serviront pour l'action culturelle. Il y aura 5 documentaires qui seront utilisés dans les associations et les établissements scolaires. Puis un documentaire de 56 minutes qui pourra être diffusé dans un réseau de sensibilisation scolaire.

Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20201218-13012021-1-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 4

Nous déposons en ce sens à la DRAC une demande de subvention de support numérique.

Alain Surrans rappelle que la diffusion sur écran de Mme Butterfly n'a pas pu avoir lieu comme prévu en juin mais nous préparons pour juin 2021 une diffusion de La Chauve Souris de Strauss dont la première représentation aura lieu à Rennes

L'articulation avec l'opéra de Rennes est importante. Il y a un équilibre entre les 3 villes. Les temps de répétitions s'en trouvent raccourcis et cela permet d'élargir les univers et d'échanger les idées et les projets. C'est un fonctionnement assez unique en France.

François Vouzellaud demande s'il y a un seul réalisateur.

Alain Surrans répond qu'il y a un réalisateur pour la captation et une équipe pour la partie documentaire.

Il y a une réunion importante le 5 octobre à Angers avec les partenaires au sujet de ce projet.

Aurélien Boulé revient sur la web série. Il apprécie beaucoup la façon dont est présenté le projet. Cela correspond à l'ambition de combiner une vision populaire de l'opéra mais en même temps de viser l'excellence. Tout cela est très pertinent.

Alain Surrans répond que c'est un travail collectif notamment avec le metteur en scène : Julien Ostini qui a une approche de l'opéra très sensible. Il faut être dans la réactivité avec le public. Les rencontres entre les enfants et les artistes sont aussi très importantes. Les enfants sont toujours motivés par la musique et la voix.

Nicolas Dufétel demande s'il est trop tôt pour avoir la tendance des ventes de billets.

Thomas Pialoux répond que c'est une bonne surprise, la jauge malgré tout réduite se remplit bien et nous espérons pouvoir libérer des places si la situation le permet.

Aymeric Seassau ajoute que c'est effectivement une bonne nouvelle car malgré l'inquiétude du public, les spectateurs ont plaisir à revenir au spectacle.

Elhadi Azzi revient sur le projet de la web série qui est très intéressant. les présentations des métiers seront vraiment intéressantes pour les collégiens qui sont plus captifs que les lycéens quant à leur orientation professionnelle ou scolaire.

Alain Surrans répond qu'il y a notamment des actions en cours avec le collège Rosa Parks à Nantes . Un certain nombre de collégiens a commencé à travailler sur une création d'opéra qui s'appellera « les Sauvages ». Ces collégiens seront sur scènes au théâtre Graslin.

On a donc priorisés les stages de 3ème pour cette operation afin de les impliquer encore plus dans les métiers de l'Opéra.

Les moyens de l'opéra sont mis à leur disposition. Les ateliers de décors et de costumes travaillent donc sur cette création.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président



Madame Pascale Mitonneau

Monsieur Aymeric Seassau

Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20201218-13012021-1-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 5
